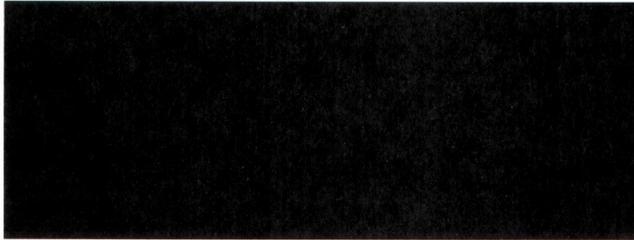


Le 14 janvier 2016

**Stella Loney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



**N/Référence : C-5026**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 15 décembre 2015, dans lequel vous nous demandez des informations à propos des bornes de recharge du Circuit électrique installées, en voie de l'être et en planification.

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2015, le Circuit électrique comptait 575 bornes en service, dont 29 bornes de recharge rapide.

Tout d'abord, il convient d'expliquer le rôle et la participation d'Hydro-Québec dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de recharge publique. Le Circuit électrique a été annoncé en juin 2011 et fut inauguré en mars 2012. Il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et, à ce jour, 130 partenaires qui sont propriétaires de leurs bornes, en paient le coût d'achat et d'installation. Ce sont donc les partenaires qui ont investi dans la mise en place des bornes de recharge à 240 volts, et ce, depuis le tout début du réseau. Il leur revient également de sélectionner l'électricien qui fera l'installation, de planifier les travaux et de déterminer l'échéancier de ceux-ci.

L'emplacement géographique exact de chacune des bornes du Circuit électrique, ainsi que le nom du commerce, de l'institution ou de la municipalité où elles sont installées se trouvent sur le site du Circuit électrique : <https://www.lecircuitelectrique.com/trouver-une-borne>. Il existe même dans cette section une fonctionnalité pour en imprimer la liste complète en format Excel.

Les bornes à 240 V sont des bornes québécoises de modèle SmartTwo fournies par AddÉnergie, une entreprise de Québec qui a remporté le dernier appel d'offres du Circuit électrique. Toute la documentation technique de la borne SmartTwo est disponible sur le site d'AddÉnergie : <http://addenergietechnologies.com/nos-produits/smarttwo/>. La description de son fonctionnement se trouve quant à elle sur le site Web du Circuit électrique : <https://www.lecircuitelectrique.com/bornes-et-tarifs#borne240>.

L'objectif du Circuit électrique consiste à avoir en service 800 bornes, dont 60 bornes rapides, d'ici le 31 décembre 2016. Les emplacements géographiques ne sont connus qu'au fur et à mesure du recrutement des partenaires et de l'identification des sites.

Le modèle d'affaires des bornes de recharge rapide à 400 volts est différent. Encore une fois, il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et une entreprise, une municipalité ou une institution. Cependant, les coûts d'achat et d'installation sont partagés à parts égales entre les partenaires, tout comme les revenus.

Il faut compter en moyenne une somme de 60 000 \$ pour faire l'acquisition d'une borne rapide et l'installer. Les sites visés ont été rendus publics par voie de communiqué en juillet dernier : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/nouvelles/165/le-circuit-electrique-devoile-les-emplacements-des-50-bornes-de-recharge-rapide/?fromSearch=1>

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p.j.